

Université de Genève

Faculté des sciences économiques
et sociales

Collection des thèses

Editions Peter Lang, Berne

Fabien Dunand

L'indépendance de l'Algérie
Décision politique sous la Vème République (1958–1962)

INTRODUCTION

En novembre 1954, à peine le premier conflit indochinois est-il réglé pour la France, sous la pression d'une défaite militaire, que se déclenche une nouvelle insurrection en Algérie. Si la portée de la révolte n'est pas saisie dans l'immédiat, tant en Algérie qu'en métropole, l'événement devient bientôt le centre de la vie politique française, non sans l'agiter gravement. Boîte à chagrin de deux Républiques, le problème algérien renouvelle à lui seul le style des coups d'Etat, des barricades et du pronunciamiento, dans l'histoire d'un pays peu avare en crises nationales. Rien d'étonnant, dans ces conditions, que la génération, dont la socialisation politique s'est opérée à cette époque, en ait été marquée.

Dans la nécessité, toutefois, de conserver un minimum d'objectivité face aux passions qui divisèrent la France jusqu'au bord de la guerre civile, et d'originalité par rapport aux nombreux ouvrages qu'elles ont suscités, l'auteur s'est fixé les objectifs suivants:

1. Eviter l'histoire événementielle. Concernant le problème algérien, la volonté d'en comprendre l'issue implique, en particulier, que les événements marquants de la période étudiée - 13 mai 1958, 24 janvier 1960, 22 avril 1961 - ne soient pas examinés pour eux-mêmes, dans leur déroulement, mais comme la résultante de forces en rupture d'équilibre.
2. Reconstruire le processus de décision selon les perspectives propres à chaque acteur en présence. En effet, l'optique de la décision amène souvent ceux qui l'utilisent à prêter aux responsables des critères de choix anachroniques, au sens littéral du terme, ou à uniformiser les motivations des acteurs. Afin d'éviter cet écueil dans toute la mesure du possible, les forces en action ont été étudiées séparément, et selon leur propre vision des événements. Dans le chapitre sur l'armée par exemple, les rapports conflictuels entre les pouvoirs civil et militaire sont envisagés d'après les arguments de chacun, théoriques dans l'introduction, concrets dans la conclusion.

Dans le domaine des techniques d'analyse, chaque fois que cela s'est révélé possible, on a eu recours à des méthodes statistiques: contenu des discours et messages du général de Gaulle, votes par appel nominal à l'Assemblée nationale et à l'Assemblée générale des Nations-Unies, enquêtes par sondage réalisées auprès de l'opinion publique métropolitaine. Mais sans autre prétention que d'apporter quelques preuves supplémentaires. L'insuffisance des données, l'imprécision des indicateurs, la multitude des variables auraient d'ailleurs raison, actuellement, de plus vastes ambitions. L'exemple de l'attitude des différentes classes d'âge à l'égard du problème colonial illustre bien ce phénomène. Les éléments d'information dont on dispose pour la durée de la guerre d'Algérie conduisent en effet à la conclusion que les plus jeunes et les plus âgés sont également les plus favorables au maintien de la souveraineté française en Algérie. En outre, un sondage réalisé en 1939, révèle, quant à l'âge, une répartition analogue des opinions relatives à la défense des colonies. La structure de l'opinion publique, apparemment inchangée en ce qui concerne les classes d'âge, est en revanche inversée en ce qui concerne

les catégories professionnelles. Des questions chaque fois différentes, et posées dans des circonstances qui le sont tout autant, laissent l'interprétation à l'état d'hypothèses.

L'examen du processus de décision dépend, ici, d'une question très simple. D'une manière générale, la probabilité d'une influence personnelle des acteurs sur l'événement varie: a) selon le degré de réforme que nécessite l'environnement, b) selon la place qu'occupe l'acteur dans cet environnement, c) selon la force psychologique de l'acteur considéré. Or, en 1958, les trois éléments sont réunis pour faire du général de Gaulle l'inventeur possible de l'histoire. La vie politique française nécessite, sur de nombreux plans, des réformes importantes, puisqu'à la veille de sombrer, la Vème République modifie ses propres institutions. Quant à lui, le général de Gaulle occupe la première place, et non la moindre, puisqu'elle est dotée de pouvoirs régaliens. Enfin, nul ne doute de sa forte personnalité, puisqu'elle l'amena, seul, encore inconnu de l'opinion, à maintenir, un certain 18 juin, une certaine idée de la France et de l'Etat. Mais a-t-il été l'inventeur réel de l'histoire? La question appelle deux éléments de réponse. Sous l'angle subjectif, c'est examiner la perception de la situation par l'acteur, son plan, ses motivations. Sous l'angle de la rationalité, c'est déterminer dans quelle mesure le rapport des forces et le facteur temps ont pesé de leur poids. En l'occurrence, si le rapport des forces indiquait la direction à prendre, si le facteur temps fixait une vitesse de marche, plusieurs chemins conduisaient à la paix. La France a suivi celui du général de Gaulle.

CHAPITRE I.

LE SYSTEME INSTITUTIONNEL

1. LES PRINCIPES GENERAUX

La Constitution de 1958, qui a institué la Vème République, procède de la conception institutionnelle du général de Gaulle. C'est du moins la conclusion à laquelle aboutissent, sans trop de nuances, les divers analystes, juristes ou non, qui ont étudié sa genèse et ses dispositions. De plus, tous font également référence à l'appel de Bayeux qui contient l'essentiel de la pensée du général dans ce domaine. Toutefois, l'on peut constater sans effort que plusieurs points ont subi une évolution depuis lors. La plus importante concerne évidemment le mode d'élection du président de la République, qui passe d'un collège électoral élargi au suffrage universel. On sait en effet qu'à la suite du référendum du 28 octobre 1962, les articles 6 et 7 de la Constitution ont été modifiés dans ce sens. En outre, le rôle du Sénat, son existence même, ont été pour un temps en question. Enfin, le chapitre relatif à l'organisation de la Communauté a été revu en fonction de l'indépendance des membres associés en son sein.

Pour enregistrer les constantes et l'évolution de cette pensée, et si possible en rendre compte, l'analyse quantitative demeurerait, a priori, le moyen de contrôle le plus approprié. Dès lors, il s'agissait de définir l'échantillon sur lequel devrait porter l'analyse. Finalement, quelques discours seulement ont été retenus, mais qui traitent intégralement des institutions: 1. l'appel de Bayeux, prononcé le 16 juin 1946, et resté célèbre depuis; 2. le discours d'Epinal, du 29 septembre 1946, qui rejetait le nouveau projet constitutionnel; 3. le discours du 4 septembre 1958, par lequel le général de Gaulle présentait les grandes lignes du texte définitif de la Constitution, adopté la veille en Conseil des ministres; 4. l'allocution radiotélévisée, du 26 septembre 1958, prononcée deux jours avant l'approbation populaire du même projet; 5 et 6. les deux allocutions radiotélévisées des 18 et 26 octobre 1962 qui précédèrent le référendum portant réforme du mode d'élection présidentielle. Cependant, chaque fois que ce recours s'est révélé nécessaire et possible, on a élargi le champ d'investigation afin que les conclusions de l'étude ne tiennent pas aux seules occasions de ces quelques discours, si importants soient-ils.

La deuxième démarche consistait à déterminer les unités de quantification, l'unité d'enregistrement d'abord: mot ou concept. Mais les buts de la recherche indiquaient la méthode à suivre. Dans un premier temps, il s'agissait de recenser les éléments qui constituent le substrat de la conception institutionnelle du général: le mot, et plus précisément le substantif, en serait le moyen. Ensuite, pour connaître leurs propriétés, on passerait nécessairement du mot au concept qui lui est associé dans le cadre de l'unité de contexte choisie, en l'occurrence la phrase.

1. Les propriétés des éléments dominants

Sur cette base, seuls les substantifs employés au moins une fois en moyenne par discours ont été classés par ordre de fréquence (voir tableau 1). Ce simple tableau (1) appelle d'emblée plusieurs remarques: 1. Si le terme "France" apparaît le plus employé, il s'accompagne d'autres mots équivalents: "pays", "nation", "patrie", qui renforcent la prédominance du cadre national; 2. À côté des rouages habituels de l'Etat, exécutif et législatif, la notion de parti paraît d'autant plus originale dans ce schéma institutionnel que la plupart des Constitutions n'en font même pas mention; 3. La référence au peuple, l'appel aux Françaises et aux Français témoignent une fois de plus de l'attention portée par le général de Gaulle à l'opinion; 4. Parmi les contingences, les dimensions temporelle et spatiale, familières au stratège, se voient attribuées une place que les juristes ne leur reconnaissent généralement qu'en période de circonstances exceptionnelles.

Du reste, en fonction des termes qui leur sont directement rattachés au sein de la phrase - substantifs dont ils sont grammaticalement le complément, adjectifs juxtaposés, etc - les principaux éléments: France, Etat, Peuple, Nation, Partis, Monde - sont associés à quelques propriétés qui les définissent respectivement.

France = Grandeur. "La France ne saurait être la France sans la grandeur" (2)* C'est en effet cette idée-là qui motive le destin, le sort ou l'avenir de la France, alors que l'indépendance, la rénovation, sont présentées comme les moyens de retrouver ce chemin de la grandeur "qui ne passe pas, ne passera jamais par les jeux dérisoires d'autrefois" (3). Ces propriétés, qui sont parfois étendues à d'autres éléments plus ou moins synonymes: patrie, pays, peuple et nation notamment, n'excluent cependant pas le désastre ni l'abaissement. Puisque c'est l'issue fatale si les dangers que comportent le monde à l'extérieur et les partis à l'intérieur, ne sont pas conjurés.

Etat = Autorité. "La continuité, la fermeté, l'efficacité, instaurées au sommet de l'Etat ..." (4). Cette énumération, qui n'est autre qu'une définition, trouve sa synthèse dans la notion la plus fréquente, celle d'autorité, également associée, à l'occasion, à d'autres éléments: République, pouvoirs publics. Mais là encore, les caractéristiques de l'Etat sont opposées à sa paralysie éventuelle si d'autres conditions ne sont pas réalisées.

Peuple = Adhésion. Le peuple et les citoyens sont, à l'évidence, en relation étroite avec le thème de la souveraineté populaire auquel se rattachent les deux idées essentielles de confiance et d'approbation. C'est pourquoi on a préféré le concept d'adhésion, plus restrictif, à celui de participation, qui suppose un droit d'initiative, réservé en l'occurrence à l'Exécutif, et plus précisément au président de la République.

Nation = Unité. L'unité est la propriété déterminante, et non pas exclusive, de la nation. Les concepts d'adhésion et de grandeur, qui lui sont également rattachés, tiennent en effet à l'emploi quelquefois interchangeable des mots, comme il apparaît que le terme "pays" partage ses propriétés d'après les fonctions synonymes qu'il remplit. La formulation de l'adhésion rejoint d'ailleurs celle de l'unité par la de-

Tableau I. Les éléments dominants

| | | | |
|-----------------|----|-----------------|---|
| FRANCE | 62 | VICTOIRE | 9 |
| ETAT (S) | 41 | AUTORITE | 8 |
| REPUBLIQUE | 35 | CHEF | 8 |
| PEUPLE (S) | 30 | DESTIN | 8 |
| PAYS | 29 | PARLEMENT | 8 |
| NATION(S) | 26 | CHOSE (S) | 7 |
| FRANÇAIS (ES) | 22 | CONFIANCE | 7 |
| GOUVERNEMENT(S) | 21 | DEFENSE | 7 |
| PARTI (S) | 21 | JUSTICE | 7 |
| POUVOIR(S) | 21 | ORGANISATION(S) | 7 |
| CONSEIL(S) | 19 | POLITIQUE | 7 |
| INSTITUTIONS | 19 | SALUT | 7 |
| ASSEMBLEE (S) | 16 | SUFFRAGE(S) | 7 |
| HOMME (S) | 16 | CHARGE | 6 |
| UNION | 16 | CONFUSION | 6 |
| CONSTITUTION | 14 | EVENEMENTS | 6 |
| PRESIDENT(S) | 14 | GRANDEUR(S) | 6 |
| DROIT (S) | 13 | GUERRE | 6 |
| MONDE | 13 | HISTOIRE | 6 |
| LOI(S) | 12 | INTERET(S) | 6 |
| LIBERTE (S) | 11 | MEMBRE(S) | 6 |
| VIE | 11 | MOYEN (S) | 6 |
| INDEPENDANCE | 10 | PROJET (S) | 6 |
| PATRIE | 10 | REFERENDUM | 6 |
| REGIME (S) | 10 | ROLE | 6 |
| TERRITOIRE (S) | 10 | SIECLE (S) | 6 |
| UNITE | 10 | TACHE | 6 |
| AVENIR | 9 | TEMPS | 6 |
| CITOYEN(S) | 9 | VOSGES | 6 |
| FORCE (S) | 9 | VOTE | 6 |

mande, toujours réitérée, d'une majorité massive, qui est à la fois la preuve de l'une et de l'autre. De même, la cohésion du gouvernement répond à l'unité de la nation dont il procède, lui et ses actes.

Parti = Division + Menace. La répétition des caractéristiques péjoratives confère à la notion de parti deux défauts cumulatifs. La lutte des partis, leur rivalité, qui instituent les divisions au sein de la nation, en prétendant les justifier, nuisent aux intérêts supérieurs et permanents du pays. C'est là le premier caractère dont il résulte une menace, pour l'unité bien sûr, mais aussi pour l'autorité. Le régime des partis, dont le fonctionnement entrave la continuité comme la séparation des pouvoirs, livre ainsi la République à leur discrétion. Dans les deux dernières allocutions cependant, ces caractéristiques s'appliquent aux "anciens partis", ce qui voudrait signifier que l'U.N.R. vieille d'aucun régime, n'est pas concernée.

Monde + Temps = Menace + Mutation. Dans le discours gaullien, la conjonction des deux dimensions temporelle et spatiale se réalise par leur juxtaposition plus ou moins étroite suivant que l'on passe de la formule "au siècle et dans le monde où nous sommes" à la succession du raisonnement: "Je suis sûr que vous direz "oui (...) parce que vous sentez qu'en notre monde, qui est si dangereux (...) } parce que vous comprenez qu'en notre temps le chemin du progrès" (5). D'ailleurs, la distinction que cet extrait suggère entre le monde, facteur de trouble, et le temps, facteur de transformation, ne saurait être retenue, puisque leurs effets se combinent simultanément: "Nous vivons en un temps où des forces gigantesques sont en train de transformer le monde" (6).

Il reste à savoir si la conjoncture politique modifie la nature de ces définitions. Or, si l'importance respective qui leur est accordée s'en explique, la présence de ces diverses propriétés ne dépend pas des circonstances particulières aux discours analysés. Quatre d'entre eux, certes, ont été prononcés dans l'optique d'un référendum, et l'on pourrait croire que le thème de l'adhésion du peuple n'est pas étranger à cette caractéristique. Toutefois, ce thème figure également dans l'appel de Bayeux, dans le discours d'Epinal, ainsi que dans de nombreuses autres allocutions dont voici quelques exemples:

- "Il me faut (...) le soutien du peuple français et des peuples d'outre-mer" (7).

- "En vertu du mandat que le peuple m'a donné et de la légitimité nationale que j'incarne depuis vingt ans, je demande à tous et à toutes de me soutenir, quoi qu'il arrive" (8).

- "Mais ce qui est essentiel (...) c'est que (...) le chef de l'Etat dispose, dans le pays, de cette adhésion profonde qui lui est indispensable pour remplir pleinement sa mission" (9).

Et plutôt qu'une explication du thème de l'adhésion du peuple, la procédure du référendum en apparaît ainsi l'application la plus directe.